



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 31

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Brigitte POPARD
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Patrick BAUDEMONT

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt – Habellis – Construction de 19 logements en location-accession situés à Eco-quartier des Fontaines à Sennecey-les-Dijon

Au titre de la programmation 2023 de la Délégation de Dijon métropole, par décision de financement en date du 18 octobre, Habellis réalise, dans le cadre du dispositif de location-accession, la construction de 19 logements situés au sein de la résidence « OSMO'Z » Ecoquartier des Fontaines (lot 13) à Sennecey-les-Dijon.

L'opérateur a contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté le « Prêt Social de Location-Accession » (PSLA) correspondant d'un montant total de 3 012 380, 00 € et sur une durée de 60 mois.

Habellis sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ce prêt, qui représente 93 % du coût prévisionnel d'opération (3 245 637 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111-4 et les articles L2252-1, L2252-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de prêt référencé N° AN096920 figurant en annexe signé entre Habellis, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt Social de Location-Accession (PSLA) d'un montant total de 3 012 380, 00 € souscrit par Habellis auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté. Ce prêt est destiné à financer la construction de 19 logements situés Ecoquartier des Fontaines (lot 13) à Sennecey-les-Dijon. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- Taux d'intérêt annuel révisable : Euribor 3 MOIS + 1% ,

- Durée : 60 mois avec un préfinancement possible de 24 mois maximum.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habellis dont l'Emprunteur ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, Dijon métropole s'engage à se substituer à Habellis pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Habellis et la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 8 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN